

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80
MINITEL:08 36 29 22 22 OU WWW.GREFFTEL.FR

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AU
COMPTES DU MAINE LADONNE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "

53810 CHANGE

V/REF :
N/REF : 76 B 88 / A-831

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 08/06/2001, SOUS LE NUMERO A-831,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/03/2001
P.V. DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31/03/2001

MODIFICATION DU DIRECTOIRE - CONSEIL DE SURVEILLANCE

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU MAINE LADONNE
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "
53810 CHANGE

R.C.S LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

LE GREFFIER

SOFIDEM LADONNE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 534.840 Francs

Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités "Les Morandières"
53810 - CHANGE

RCS LAVAL B 308 636 737

-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES VERBAL DU 31 MARS 2001

L'an deux mil un,
Le 31 mars, à neuf heures,

Les actionnaires de la Société SOFIDEM LADONNE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 534.840 F, divisé en 4.457 actions de 120 Francs chacune, dont le siège social est à CHANGE (53810) - Rue Jean-Baptiste Lamarck - Parc d'Activités Les Morandières,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Directoire suivant lettre en date du 15 mars 2001.


Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joël BOISGONTIER en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jean-Jacques PERRIN et Monsieur Jean-Paul NOURY sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Pierre RENAUDIN, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 4.457 actions sur les 4.457 actions composant le capital social.

77 

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare en outre que Monsieur Alain CHEVAL, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée en date du 15 mars 2001.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2000,
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Directoire et Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire au Comptes sur les comptes et le bilan dudit exercice,
- Examen et approbation des comptes l'exercice clos le 30 septembre 2000 et quitus aux membres du Directoire,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code du Commerce et approbations desdites conventions,
- Affectation du résultat,
- Démission d'un membre du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Directoire puis du rapport établi par le Conseil de Surveillance enfin du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2000, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 70.735 F de la manière suivante:

Montant et origine des sommes à affecter	Affectations proposées et postes concernés
Résultat net:	Dotations aux Postes de réserves:
Bénéfice: 70.735 F	Réserve Légale:
	Autres Réserves: 70.735 F
	Réserves indisponibles :
	Réserves Réglementées:
	(Plus-Values à LT)
	Report à Nouveau:
Autres prélèvements complémentaires:	Distribution de Dividendes:
Sur prime:	Dividende Global:
Sur réserve légale:	(hors avoir fiscal)
Sur autres réserves:	
Sur report à nouveau antérieur:	
TOTAL : 70.735 F	TOTAL : 70.735 F

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

→ 3 10 18 20

Exercice clos le	Dividendes	Avoir fiscal
30.09.1999	0	0
30.09.1998	0	0
30.09.1997	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

Quatrième résolution

Monsieur Joël BOISGONTIER présente à l'instant sa démission de ses fonctions de Président et membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Joël BOISGONTIER de ses fonctions de Président et membre du Conseil de Surveillance ce jour.

Monsieur Jean-Paul NOURY présente à l'instant sa démission de ses fonctions de membre du Directoire.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul NOURY de ses fonctions de membre de Directoire ce jour.

L'Assemblée Générale décide de désigner Monsieur Jean-Paul NOURY, né le 21 Novembre 1943 à LAVAL (53) demeurant 1, Place Paul Painlevé 75005 PARIS en qualité de membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La réunion se poursuit sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NOURY.

23 

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes sont arrivés à terme, décide, après avoir préalablement obtenu leur acceptation :

- de renouveler Monsieur Alain CHEVAL en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- et de renouveler la société SOFILEC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dernière résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Bon pour acceptation des fonctions
de membre du Conseil de Surveillance*

Le Président

Jean-Paul NOURY¹

Le Secrétaire

Pierre RENAUDIN

Jean-Jacques PERRIN

Les scrutateurs

Joël BOISGONTIER

¹ Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

SOFIDEM-LADONNE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 534.840 Francs
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités " Les Morandières "
53810 CHANGE
RCS LAVAL B 308 636 737

CONSEIL DE SURVEILLANCE
PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2001

L'an deux mil un,
Le 31 mars à 11 heures,

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président et suite à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Sont présents :

- Monsieur Raymond LADONNE
- Monsieur Christian BOUCHON
- Monsieur Jean-Paul NOURY

Il est constaté que tous les Conseillers composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer .

Assistent également à la réunion:
Monsieur Jean-Jacques PERRIN, Président du Directoire ;
Messieurs Jean-Michel COURTOIS et Joseph BRUNEAU, Membres du Directoire.
Monsieur Joël BOISGONTIER.

Monsieur Jean-Paul NOURY préside la séance, Monsieur Joël BOISGONTIER ayant démissionné de ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le président déclare en outre que Monsieur Alain CHEVAL, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée.

3

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport trimestriel du Directoire et examen des comptes de la période du 1^{er} Octobre 2000 au 31 décembre 2000,
- Démission de Monsieur Joël BOISGONTIER de ses fonctions de Président et de membre du Conseil de Surveillance,
- Démission de Monsieur Jean-Paul NOURY de ses fonctions de membre du Directoire,
- Nomination de Monsieur Jean-Paul NOURY en qualité de Président du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Monsieur Joël BOISGONTIER en qualité de membre du Directoire,
- Pouvoirs pour les formalités.

I. EXAMEN DES COMPTES DE LA PERIODE

Le conseil, après avoir entendu la lecture du rapport trimestriel du Directoire, puis examiné et vérifié les chiffres les plus significatifs de la période du 1^{er} Octobre 2000 au 31 décembre 2000 qui lui ont été présentés par le Directoire, estime qu'il n'a pas d'objections particulières à formuler.

II. DEMISSION DE MONSIEUR JOËL BOISGONTIER DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission donnée par Monsieur Joël BOISGONTIER lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue avant la présente réunion de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance.

III. DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PAUL NOURY DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission donnée par Monsieur Jean-Paul NOURY lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue avant la présente réunion de ses fonctions de membre du Directoire.




IV. NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PAUL NOURY EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Paul NOURY, né le 21 Novembre 1943 à LAVAL (53) demeurant ~~1, Place Paul Painlevé 75005 PARIS~~, en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006. ^{2, rue Ernest Layman}

Monsieur Jean Paul NOURY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Il déclare en outre qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par les statuts.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Sa rémunération sera fixé ultérieurement.

V. NOMINATION DE MONSIEUR JOËL BOISGONTIER EN QUALITE DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de désigner Monsieur Joël BOISGONTIER, né le 6 octobre 1955 à LAVAL (53) demeurant 75, rue André Bellesort 53000 LAVAL, en qualité de membre du Directoire en remplacement de Monsieur Jean-Paul NOURY démissionnaire ce jour comme il a été précisé ci-dessus.

En conséquence, son mandat arrivera à terme le jour de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003, comme les autres membres du Directoire.

Il déclare accepter ces fonctions.

Il déclare en outre, qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par les statuts.

Monsieur Joël BOISGONTIER conservera la rémunération et les avantages qui découlent de son contrat de travail conclu en avril 1998.

Il aura droit, en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions de membre du Directoire.

→ 3 

VI. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité inhérentes aux décisions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du conseil de surveillance.

Le Président

Jean-Paul NOURY¹

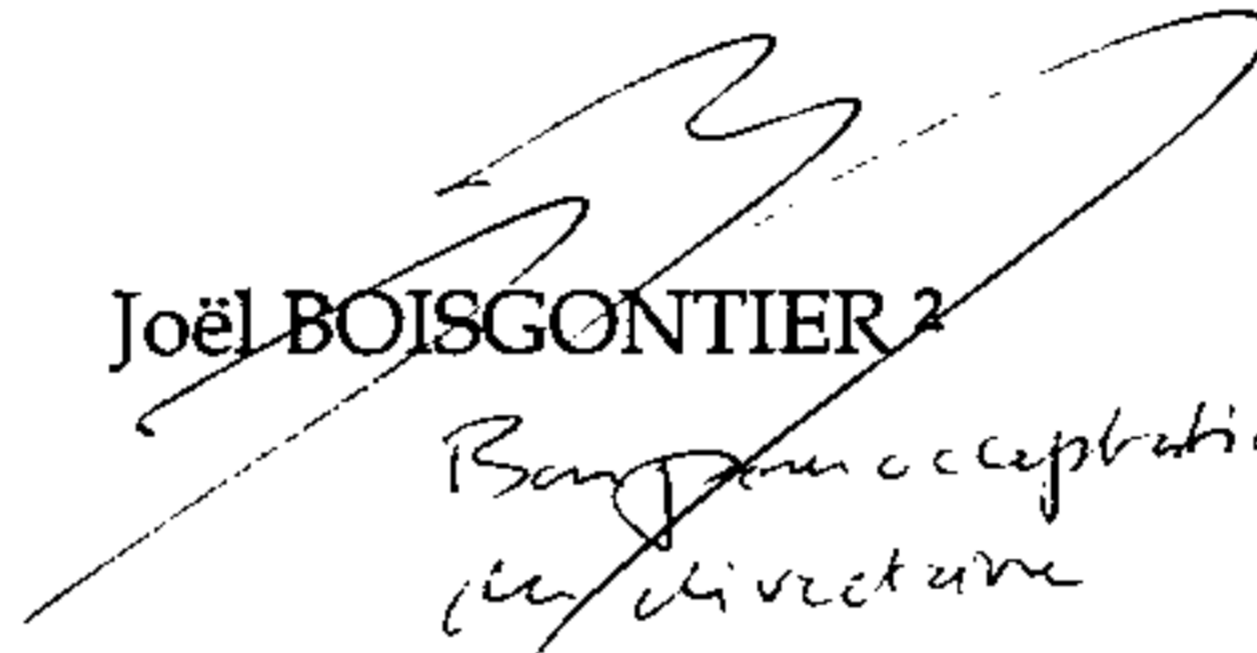
Un membre

Christian BOUCHON

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président du Conseil de Surveillance*



Joël BOISGONTIER²



*Bon pour acceptation des fonctions de membre
du Directoire*

¹ « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de surveillance »

² « Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »